

CONSEIL MUNICIPAL / PROCES VERBAL**SESSION ORDINAIRE DU 25 MAI 2020**

L'an deux mille vingt le 25 mai à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M. Janick GERBERON, Maire sortant.

Nombre de conseillers	15
Présents	15

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent(s) excusé(s)</i>	<i>Absent(e/s) non excusé(e/s)</i>	<i>Pouvoirs</i>
ARNOUX Jean-Pierre	X			
ANDRE Patricia	X			
CABO Alexandre	X			
CABO Mickaël	X			
CHAPIER Karine	X			
CHAPIER Franck	X			
CHERRUAU Didier	X			
COURTIN Sandrine	X			
GAUTIER Bénédicte	X			
GOUSSAY Sarah	X			
GUILLARD Michaël	X			
GUILLARD Nicolas	X			
LOQUINEAU Angélique	X			
MIDAVAINÉ Virginie	X			
YVON Anne-Laure	X			
TOTAUX	15	0	0	

Convocation du 18 mai 2020

Monsieur le Maire sortant constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance : MIDAVAINÉ Virginie

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-18, Monsieur Janick GERBERON, Maire, propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos de façon à respecter les règles sanitaires de sécurité.

Monsieur Janick GERBERON, Maire sortant, soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal décide par 15 voix pour qu'il se réunissent à huis clos.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Monsieur Jean-Pierre ARNOUX est candidat à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– Monsieur Jean-Pierre ARNOUX : 14 (quatorze) voix

Monsieur Jean-Pierre ARNOUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Le conseil municipal :

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

- **PROCLAME** Monsieur Jean-Pierre ARNOUX, Maire de la commune de Mulsans et le déclare installé

- **AUTORISE** Monsieur Jean-Pierre ARNOUX le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Maire nouvellement élu prend immédiatement ses fonctions.

Il poursuit l'exécution de l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 2 postes d'adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à deux adjoints,

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint puis les suivants. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Madame Sandrine COURTIN est candidate à la fonction de 1er adjoint au maire.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Première adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

- Mme Sandrine COURTIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1er adjoint au maire.

Monsieur Didier CHERRUAU candidat à la fonction de 2ème adjoint au maire.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Deuxième adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

- M. Didier CHERRUAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème adjoint au maire.

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le
Maire	M.	ARNOUX Jean-Pierre	02/07/1948	25/05/2020	14
Premier adjoint	Mme	COURTIN Sandrine	20/11/1970	25/05/2020	14
Deuxième adjoint	M.	CHERRUAU Didier	05/12/1961	25/05/2020	14
Conseiller municipal	M.	CABO Alexandre	11/02/1982	15/03/2020	187
Conseiller municipal	Mme	ANDRE Patricia	21/07/1969	15/03/2020	183
Conseiller municipal	M.	GUILLARD Michaël	07/09/1976	15/03/2020	183
Conseiller municipal	M.	CABO Mickaël	11/12/1984	15/03/2020	182
Conseiller municipal	Mme	LOQUINEAU Angélique	14/02/1977	15/03/2020	181
Conseiller municipal	Mme	PIGEON-CHAPIER Karine	18/11/1976	15/03/2020	177
Conseiller municipal	M.	GUILLARD Nicolas	13/04/1990	15/03/2020	177
Conseiller municipal	M.	CHAPIER Franck	25/02/1974	15/03/2020	176
Conseiller municipal	Mme	YVON Anne-Laure	08/11/1981	15/03/2020	174
Conseiller municipal	Mme	MIDAVAINÉ Virginie	19/09/1966	15/03/2020	170
Conseiller municipal	Mme	GOUSSAY Sarah	29/04/1985	15/03/2020	169
Conseiller municipal	Mme	GAUTIER Bénédicte	17/11/1967	15/03/2020	168

Fin de la séance : 20h30

ARNOUX Jean-Pierre			
ANDRE Patricia		CABO Alexandre	
CABO Mickaël		CHAPIER Karine	
CHAPIER Franck		CHERRUAU Didier	
COURTIN Sandrine		GAUTIER Bénédicte	

GOUSSAY Sarah		GUILLARD Michaël	
GUILLARD Nicolas		LOQUINEAU Angélique	
MIDAVAINÉ Virginie		YVON Anne-Laure	